

Annexe 3 Particularités du lot 2

L'annexe représente l'organisation connue à un instant T.

Recherche clinique :

Dans le cadre de l'inclusion de patients dans des protocoles de recherche clinique, il est parfois nécessaire de collecter le matin avant midi en région Nouvelle Aquitaine, pour arriver au CHU de Bordeaux dans la journée avant 16h. Dans ce cas, les besoins de transport sont connus la veille et demandés au prestataire dès que connus.

Prélèvements d'organes :

➤ Transport de greffon avec une prise en charge ou livraison en gare SNCF Saint Jean :

Stationnement en zone taxi devant l'entrée de la gare. Il faut identifier le quai de départ ou d'arrivée du train avec les informations relatives au numéro de train transmises par le demandeur. Se rendre devant la voiture 3 ou 13 et prendre contact avec l'agent SNCF titulaire du train concerné, responsable lors du transport ferroviaire du greffon, émarger les bons de transport avec ce même agent et y déposer ou prendre en charge l'organe. Cette procédure est identique sur tout le territoire.

➤ Transport de greffon avec une prise en charge ou livraison à l'aéroport de Bordeaux-Mérignac :

Stationnement en face de l'entrée du hall A, entrée du hall principal de l'aéroport. Il faut se rendre au comptoir « Air France », se présenter, ce dernier prend contact avec un agent au sol de l'aéroport qui se charge de la récupération ou de la dépose du greffon auprès du commandant de bord, seul responsable de l'organe lors du transport aérien. L'agent au sol responsable du transit du greffon se charge de l'émargement du bon de transport. Procédure similaire en région Parisienne avec comme particularité le transit du greffon au sol entre les chauffeurs et le commandant de bord qui lui est assuré par le SMU (Service Médical d'Urgence) de l'aéroport (Roissy Charles de Gaulle / Orly).

Transport programmé complexe :

Un transport programmé complexe est par exemple le rapatriement au CHU d'une collection d'échantillons. Pour ces transports un devis détaillé est établi tenant compte des emballages spécifiques nécessaires ainsi que les spécificités du transport (durée, éloignement, CHU, nombre de coursiers nécessaires).

Transports concernant le CH de Libourne :

Des demandes de transports peuvent être faites pour des produits à destination de l'UNITE GENOMIQUE MYELOME CHU RANGUEIL-TOULOUSE. Le coursier doit arriver à destination les lundis, mardis, mercredis et jeudi **avant 13h impérativement**. Les prélèvements ne devront pas arriver le vendredi et les veilles de jours fériés. Ces demandes seront faites la veille ou le jour même avant 8h30. La collecte peut être faite à partir de 8h.

Des trajets ponctuels vers d'autres CH d'Aquitaine peuvent être demandés en cas de dépannage de réactifs.